



## Décision n°FDC31-OPPOSITION CONVICTIONS PERSONNELLES-HAMEURY/SCI DOMAINE DES CONTES-VILLAUDRIC-2023-14

Fixant la liste des terrains à retirer du territoire de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de VILLAUDRIC au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse

Vu les articles L. 422-10 à L. 422-15, L. 422-18 à L. 422-20 du code de l'environnement,

Vu les articles R. 422-24, R. 422-42 à R. 422-44, R. 422-52 à R. 422-59 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 1973 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Vu l'arrêté du 14 janvier 1972 fixant la liste des terrains soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Vu la demande envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 5 août 2022 par madame HAMEURY-PERRAULT et la SCI DOMAINE DES CONTES sollicitant au nom de ses convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, le retrait de leurs propriétés du territoire de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Vu les justificatifs de propriété de madame HAMEURY-PERRAULT et la SCI DOMAINE DES CONTES,

Vu l'échéance quinquennale de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC dont la date est fixée au 27 février 2023,

Vu la demande d'avis adressée au Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Sur proposition du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne,

### DECIDE

**Article 1 :** Les terrains de madame HAMEURY-PERRAULT et la SCI DOMAINE DES CONTES situés sur la commune de VILLAUDRIC tels que listés ci-après, ne sont plus soumis à l'action de chasse de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC sur le fondement du 5<sup>e</sup> de l'article L. 422-10 du code de l'environnement.

- **Liste des parcelles : voir Annexe 1 ci-jointe**
- **Cartographie : Voir Annexe 2 ci-jointe**

Commune: <b>VILLAUDRIC</b>	Superficie de l'opposition
<b>Section C</b> : voir annexe 1	<b>20HA 55 A</b>

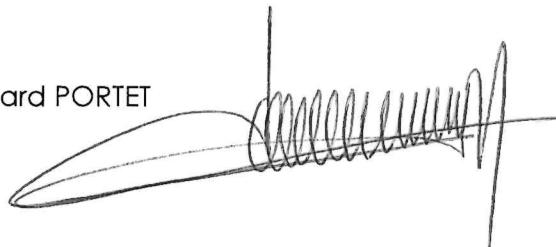
**Article 9 :** Une copie de la décision sera adressée à madame HAMEURY-PERRAULT, la SCI DOMAINE DES CONTES et au Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC.

**Article 10 :** Conformément au R.422-40 du Code de l'Environnement, la présente décision fera l'objet d'un affichage dans la commune de VILLAUDRIC aux emplacements utilisés habituellement par l'administration. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire. La décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la fédération départementale des chasseurs.

À Carbonne le 25 octobre 2023

Le Président de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Haute-Garonne

Jean-Bernard PORTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Bernard PORTET". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "P" at the beginning.

**ANNEXE 1**

**Décision n°FDC31-OPPOSITION CONVICTIONS PERSONNELLES-  
HAMEURY/SCI DOMAINE DES CONTES-VILLAUDRIC-2023-14**

Nom de la commune	Numéro de parcelle	Lieu dit	Contenance (m <sup>2</sup> )
VILLAUDRIC	31581 C 344	PANDOULE	108970
VILLAUDRIC	31581 C 346	PANDOULE	4268
VILLAUDRIC	31581 C 375	PETUSOU ET RATICHOI	4082
VILLAUDRIC	31581 C 405	PETUSOU	23384
VILLAUDRIC	31581 C 406	LA PANDOULE	5367
VILLAUDRIC	31581 C 409	LA PANDOULE	933
VILLAUDRIC	31581 C 414	LA PANDOULE	1092
VILLAUDRIC	31581 C 415	LA PANDOULE	5124
VILLAUDRIC	31581 C 417	LA PANDOULE	2353
VILLAUDRIC	31581 C 418	LA PANDOULE	1434
VILLAUDRIC	31581 C 426	LA PANDOULE	1585
VILLAUDRIC	31581 C 428	LA PANDOULE	2718
VILLAUDRIC	31581 C 429	LA PANDOULE	5023
VILLAUDRIC	31581 C 430	LA PANDOULE	1232
VILLAUDRIC	31581 C 432	LA PANDOULE	1952
VILLAUDRIC	31581 C 434	LA PANDOULE	6709
VILLAUDRIC	31581 C 435	LA PANDOULE	2775
VILLAUDRIC	31581 C 436	LA PANDOULE	1952
VILLAUDRIC	31581 C 437	LA PANDOULE	1509
VILLAUDRIC	31581 C 438	LA PANDOULE	8905
VILLAUDRIC	31581 C 561	TAMBOURET	4243
VILLAUDRIC	31581 C 570	TAMBOURET	4144
VILLAUDRIC	31581 C 574	TAMBOURET	3590
VILLAUDRIC	31581 C 576	TAMBOURET	2201

205545,00

